

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que Mme Marie Claude SANTI, domiciliée à Martigny, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le café-restaurant avec hébergement mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	café-restaurant, avec hébergement, sis sur la parcelle N° 3179, folio 48, au lieu-dit "Chandonne"
Adresse	:	Route de Chindonne 300, 1871 Les Giettes
Enseigne	:	"LE REFUGE DE CHINDONNE"
Prestations	:	service de mets et boissons, avec ou sans alcool à consommer sur place, avec hébergement, lié à un café-restaurant
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au dimanche : 07 h.30 à 22 h.30
Début de l'activité	:	Le 1 ^{er} juin 2016

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 16 mai 2016.

Monthey, le 15 avril 2016

L'Administration communale